

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DES 9 ET 10 OCTOBRE 2017

Point 2 de l'ordre du jour

**Réponse du Conseil communal à la proposition de Mme Marie-Christine Baechler
demandant la création d'une Commission seniors**

1. Proposition

La proposition de Mme Marie-Christine Baechler, au nom du groupe PS-Les Verts, a été déposée en séance du 12 décembre 2016.

Les projections démographiques annoncent une population de 65 ans et plus qui va doubler d'ici à 2035. Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016, la Loi sur les seniors stipule, en son article 4, que les communes doivent, dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur de la loi, définir dans un concept les mesures qu'elles entendent mettre en œuvre pour répondre aux besoins de la population âgée de 65 ans et plus.

Partant de ce constat, et afin de pouvoir relever les nouveaux défis liés au vieillissement de la population, Mme Marie-Christine Baechler proposait, au nom du groupe PS-Les Verts, la création d'une Commission seniors. Elle soulignait que l'actuel Conseil général recèle déjà de nombreuses compétences spécifiques aptes à servir cette nouvelle mission.

La plus-value apportée à la politique de la jeunesse de la Ville de Bulle par la Commission jeunesse et famille a pu être mesurée à de nombreuses occasions. Aussi, exposait Mme Marie-Christine Baechler, il est loisible de présager les bénéfices qu'apporterait la création d'une commission centrée sur les besoins des seniors et d'imaginer des synergies avec la Commission jeunesse et famille pour réfléchir, par exemple, au développement d'actions intergénérationnelles.

Au nom du groupe PS-Les Verts, Mme Marie-Christine Baechler est persuadée qu'une Commission seniors saurait mobiliser des personnes motivées à garantir de bonnes conditions de vie à nos aînés et à promouvoir leur rôle dans la société bulloise.

En séance du 29 mai 2017, le Conseil général a décidé à l'unanimité des membres présents, soit par 48 voix, de transmettre cette proposition au Conseil communal.

2. Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal est pleinement conscient du défi majeur que représente l'accompagnement des personnes âgées dans les années à venir, en Gruyère comme dans tous les autres districts du canton, mais aussi au sein de la société bulloise. Pour rappel, les plus de 65 ans représenteront environ un quart de la population fribourgeoise d'ici à 2035. A cette même date, selon les prévisions, le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans aura doublé.

Avant de donner la position du Conseil communal concernant la présente demande de créer une commission dédiée aux seniors, il convient en premier lieu de rappeler le contexte législatif dans lequel s'inscrit cette proposition.

Le 12 mai 2016, le Grand Conseil fribourgeois a adopté la Loi sur les seniors (LSen) ainsi que la Loi sur les prestations médico-sociales (LPMS) et la Loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF). Ces trois instruments légaux constituent le cadre législatif du projet Senior+, du nom de la nouvelle politique globale de la personne âgée. Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016, la Loi sur les seniors définit, dans son article 1, les objectifs principaux de la politique en faveur des personnes âgées, également applicables au niveau des communes. Soit l'intégration des seniors dans la société, la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ainsi que le maintien de leur autonomie.

Concept communal en faveur des personnes âgées à élaborer

Comme évoqué par l'auteur de la proposition, les communes disposent d'un délai de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de la Loi sur les seniors pour définir dans un concept et selon les besoins de la population les mesures qu'elles entendent mettre en œuvre, en complément des mesures de l'Etat, pour contribuer à atteindre les objectifs précités (art. 4 al. 1 LSen, compétences des communes). La loi précise que les communes peuvent collaborer entre elles pour accomplir cette tâche.

Afin de soutenir les communes gruériennes dans le développement de leurs concepts en faveur des personnes âgées, un groupe de travail relatif aux concepts communaux a été créé, sur mandat du Réseau santé et social de la Gruyère (RSSG). Sa mission consiste à enclencher une réflexion sur les concepts communaux, à formuler des recommandations relatives à la définition et au contenu de ces concepts ainsi qu'à rédiger un rapport à l'attention du RSSG. Le groupe de travail proposera au RSSG des recommandations en lien avec les concepts communaux. La mise en œuvre de l'article 4 LSen reste de la compétence des communes.

Renforcer la place des seniors dans la société bulloise

Dans le contexte évoqué ci-dessus, le Conseil communal est favorable à la proposition de créer une commission centrée sur les besoins des seniors, qui s'inscrit pleinement dans le cadre du projet Senior+. Un tel organe constituerait à n'en pas douter une aide bienvenue dans le cadre de l'élaboration du futur concept communal en faveur des personnes âgées. Plus généralement, il représenterait une force de proposition dans tous les domaines touchant aux plus de 65 ans afin de garantir aux seniors une bonne qualité de vie et de renforcer leur place dans la société bulloise.

Aussi, le Conseil communal planchera ces prochains mois sur la mise sur pied d'une Commission seniors nommée par l'Exécutif, sur le modèle de la Commission culturelle de la Ville de Bulle. Composée de 9 à 11 membres et présidée par Mme Chantal Pythoud, Conseillère communale responsable du dicastère santé et affaires sociales, cette commission regroupera des membres du Conseil communal et du Conseil général (au moins un représentant par groupe politique). Le Conseil communal souhaite également y intégrer des intervenants externes spécialisés dans des domaines liés à l'accompagnement de la personne âgée.

Le Conseil communal propose au Conseil général de créer une Commission seniors de l'Exécutif, avec une partie des membres issus du Législatif.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Jean-Marc Morand